

GÉRARD MOREL



CES FEMMES
QUI
TUENT

D'AGRIPPINE
À MARIE BESNARD,
LES GRANDES EMPOISONNEUSES
DE L'HISTOIRE

l'Archipel

CES FEMMES QUI TUENT

DU MÊME AUTEUR

- Les Plus Grandes Affaires criminelles*, essai, Reworld Media, 2024.
- Laissez-moi faire*, roman, Ramsay/Marivole, 2019.
- Renaissance*, roman, Mondadori, 2017.
- Coups de théâtre*, roman, Mondadori, 2016.
- La musique adoucit les meurtres*, roman, Mondadori, 2015.
- Les Mariés de la Terreur*, roman, Mondadori, 2015.
- La Fille du bourreau*, roman, Mondadori, 2014.
- Le Fils du cascadeur*, roman, Oskar Jeunesse, 2014.
- Meurtres à l'école buissonnière*, roman, Oskar Jeunesse, 2014.
- L'assassin dort au palace*, roman, Mondadori, 2013.
- Les Secrets du chevalier d'Éon*. 1. *Espion du roi*, roman, Nouveau Monde jeunesse, 2010 ; J'ai Lu, 2013.
2. *Les Trois Crimes de l'ambassadeur*, roman, Nouveau Monde jeunesse, 2013.
- Les Repères d'Arsène Lupin*, étude, Christian Pirot, 2008.
- Le Manuel du parfait gigolo*, roman, Nouveau Monde éditions, 2008.
- Azalaïs de Camargue*, roman, Nouveau Monde jeunesse, 2008.
- De Mémoire d'assassin*, nouvelles, Cheminements, 2007.
- Madame Veuve*. 1. *Madame Veuve enquête à Étretat*, roman, Ysec éditions, 2005. 2. *Tant qu'il y aura des veuves*, roman, Ysec éditions, 2005. 3. *Alice au pays des veuves*, roman, Ysec éditions, 2007.
- Arsène Lupin*, essai, Nouveau Monde éditions, 2005.
- Les Dames de Contrecoeur*, roman, Éditions Pierann, 2001 ; Cheminements, 2007.
- Ingeburge, la reine interdite*, roman, Payot, 1987.

GÉRARD MOREL

CES FEMMES QUI TUENT

D'Agrippine à Marie Besnard,
les grandes empoisonneuses de l'Histoire

l'Archipel

Notre catalogue est consultable à l'adresse suivante :
www.editionsarchipel.com

Contact : info@lisez.com

Éditions de l'Archipel
92, avenue de France
75013 Paris

ISBN 978-2-8098-4959-2

Copyright © L'Archipel, 2025.

Ce livre est dédié aux autres empoisonneuses : celles dont on ne racontera jamais l'histoire, parce qu'elles ont agi avec assez d'habileté pour n'être même pas suspectées.

Avant-propos

L'empoisonnement dans l'Histoire

C'est assez rare pour être souligné, l'opinion publique et le Code pénal sont unanimes sur un point : l'empoisonnement est le pire des crimes. Il est encore défini par l'article 221-5 dudit Code comme « le fait d'attenter à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort ». De sorte que le crime est consommé même si la victime ne meurt pas : une simple tentative est réprimée comme un empoisonnement, et le présumé coupable, passible de la cour d'assises, encourt une peine de trente ans de réclusion criminelle.

Cette sévérité accrue a longtemps été expliquée par la peur que les souverains aient d'être empoisonnés, ainsi que par la perfidie qui auréolait ce crime : au Moyen Âge, on considérait que l'empoisonnement cumulait l'horreur du meurtre et celle de la trahison.

À partir du moment où les traditions chevaleresques ont imposé la loyauté dans les duels, l'empoisonnement battait en brèche ces principes par sa lâcheté, puisque c'est un assassinat qui utilise la confiance de la victime, dont on va flatter l'appétit ou la gourmandise pour mieux l'anéantir.

Certains souverains ont d'ailleurs cherché à discréditer leurs adversaires en prétendant avoir échappé à une

tentative d'empoisonnement de leur part : c'est notamment le cas du roi Louis XI dans ses affrontements avec ses cousins et rivaux les ducs de Bourgogne successifs, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, chacun accusant l'autre d'avoir tenté de le faire empoisonner.

Au début du XIX^e siècle, lorsque a été élaboré le Code pénal de 1810, les juristes ont aussi fait valoir que l'empoisonnement impliquait la préméditation, à la différence des autres homicides qui avaient pu se commettre dans un geste de colère irréfléchi.

Tous ces arguments sont valables, évidemment. Mais ils contournent pudiquement la principale raison pour laquelle l'empoisonnement est, depuis longtemps, sanctionné plus sévèrement que les autres façons de tuer.

Ce que la société ne tolère pas, c'est que ce crime est censé être majoritairement commis par des femmes.

L'homicide, même s'il a toujours été réprimé, moralement et pénalement, est un geste réputé masculin. Traditionnellement, les hommes ont commencé par s'arroger le droit de tuer, de façon collective par la guerre pour défendre leur territoire ou leur patrie, ou de façon individuelle pour protéger leur honneur ou leurs biens.

Le développement de la civilisation a limité cette faculté de recourir à la violence, notamment en la règlementant par les codes de la chevalerie et les règles des duels. Mais même quand ces messieurs commettaient des homicides par cupidité ou par vengeance, ils n'encouraient pas la même réprobation que les empoisonneuses. Parce que, depuis la plus ancienne rivalité, qui selon le livre de la Genèse opposa Caïn à son frère Abel et se régla par le meurtre d'Abel, les hommes conservent le droit de tuer. D'ailleurs, la linguistique

elle-même confirme que le meurtre est une affaire d'hommes, puisque le mot « assassin » est l'un des rares à n'avoir pas de féminin dans la langue française.

Et même si le meurtre suscite l'opprobre, parce que le recours à la violence doit être réprimé, il est incontestable que certains crimes ont constitué les mythes fondateurs de nouvelles sociétés : si David, héros biblique, n'avait pas courageusement combattu le géant Goliath, s'il ne l'avait pas tué à l'aide de sa fronde, il ne serait peut-être pas devenu roi de Juda et d'Israël. Ce même David a commis un autre crime, passionnel celui-là. Amoureux de Bethsabée, il a appris qu'elle était l'épouse d'Urie le Hittite, ce qui ne l'a pas découragé d'enlever la jeune femme ni de devenir son amant. Après quoi, pour se débarrasser définitivement du mari, il l'a envoyé faire le siège de la ville de Rabba en ordonnant explicitement au chef des armées de le placer en première ligne et de reculer derrière lui, afin de lui ôter toute chance de survivre à la bataille. L'histoire est connue mais elle n'entache nullement la légende du roi David, au contraire : lui et Bethsabée sont ainsi entrés dans la légende des amants mythiques...

Plus tard, dans la mythologie latine, Romulus apparaît comme un héros farouche et glorieux parce qu'il n'a pas hésité à tuer son frère jumeau pour défendre le territoire qu'il s'était attribué, et le prestige qui en est résulté lui a valu de fonder Rome, la Ville éternelle...

Il s'agissait là de meurtres commis ostensiblement, par des hommes soucieux de conquérir ou conserver le pouvoir et, pour cette raison, respectés, voire admirés. En revanche, aucune empoisonneuse n'a jamais bénéficié de la moindre indulgence, quel qu'ait pu être son mobile.

Un crime bien réprimé... mais mal défini!

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les sciences en général et la médecine en particulier étaient rudimentaires et encombrées de préjugés.

Juridiquement, l'empoisonnement était défini comme l'action de faire consommer à quelqu'un un aliment susceptible de causer sa mort. Mais au Moyen Âge, on ne distinguait pas les poisons véritablement mortels (comme l'aconit ou l'ellébore puis le réalgar et l'arsenic) d'autres substances censées susciter la répulsion mais absolument pas dangereuses, telles que la bave de crapaud ou le sang menstruel. On y assimilait aussi des parties de cadavres en décomposition, réputées encore plus nocives lorsqu'elles avaient été prélevées sur des pendus. Et même des ingrédients seulement blasphématoires : par exemple, des hosties dérobées dans des églises ou de l'encens mélangé à du sang ou du sperme.

Les empoisonneuses professionnelles adhéraient elles aussi à ces croyances et fournissaient à leur clientèle, outre les plantes toxiques qu'elles connaissaient, des aliments supposés provoquer la mort : fiel de cochon, poudres de lézard ou d'araignée voire de scorpion, etc. Elles recommandaient d'ailleurs de stimuler les effets du poison par des formules incantatoires à prononcer durant sa préparation. Ce qui explique que les empoisonneuses aient longtemps été assimilées aux sorcières. Elles exerçaient une profession similaire, fondée sur les superstitions beaucoup plus que sur une connaissance objective des poisons mortels ; elles suscitaient la même terreur aveugle et, logiquement, encourageaient le même châtement, c'est-à-dire le bûcher, puisque le feu était censé assurer à la fois leur destruction et leur purification.

Avec une telle culture, il est évident que les autopsies étaient aussi rares que peu fiables, de sorte que les diagnostics d'empoisonnement demeuraient très subjectifs. Et l'on ne soupçonnait un tel crime que si, dans l'entourage du défunt, apparaissait un profil présumé d'empoisonneuse.

En ces temps où la preuve des crimes reposait sur des rumeurs ou des commérages que venaient ensuite conforter des aveux obtenus sous la torture, les empoisonneuses n'étaient soupçonnées, dénoncées et traduites en jugement que parce qu'elles avaient fait scandale en menant auparavant une vie différente des autres.

Ces préjugés ont forcément contribué à protéger quelques maris pressés de se débarrasser de leurs épouses ou de leurs maîtresses – hommes que l'on n'aurait même pas envisagé de suspecter. Et lorsque certains d'entre eux ont tout de même été poursuivis, les tribunaux ont encore retenu qu'ils avaient subi l'influence d'une femme: la maîtresse pour qui ils avaient commis le crime, ou la sorcière locale qui leur avait fourni le poison recherché...

Bref, il suffisait d'à peine un minimum de mauvaise foi pour constater que l'empoisonnement était bien un crime de femme.

Est-ce vraiment un crime de femme ?

Si l'on observe les statistiques établies sur la criminalité, on s'aperçoit que, alors que la plupart des actes délictueux sont commis par des hommes, la délinquance féminine est proportionnellement infime. Et elle se concentre sur quelques infractions très particulières, telles que la sorcellerie autrefois, les avortements

clandestins (avant la loi de 1974) ou les infanticides. Et, en effet, l'empoisonnement.

Ce dernier était d'autant plus fréquent que la société se montrait plus oppressante envers les femmes. Le crime s'accomplissait le plus souvent au sein du foyer, cadre intimiste où chacun aurait dû pouvoir se sentir en sécurité. L'auteur en était généralement l'épouse, la fille ou la servante: en tout cas, une femme supposée inspirer la confiance par sa soumission, mais qui avait osé transgresser les principes que la religion et sa famille lui avaient inculqués.

Si cette meurtrière attirait les soupçons sur elle, c'était parfois simplement à cause des (bonnes) raisons qu'elle avait ou qu'elle aurait eues d'empoisonner la victime, père ou mari. Mais le plus souvent, c'était parce qu'avant même d'avoir commis son crime, elle s'était fait remarquer par une conduite jugée inconvenante. Fille facile, épouse infidèle, servante insoumise, etc. Et ce préjugé rapprochait encore une fois les empoisonneuses des sorcières. Puisque, en somme, les présumées sorcières se vantaient de détenir des pouvoirs excédant les capacités des simples humains, tandis que les empoisonneuses s'attribuaient par leurs crimes une liberté s'exorbitant du droit commun pour la majorité des femmes.

Au-delà des raisons intimes et individuelles qui les avaient poussées à se débarrasser du père ou du mari qui les dominaient, on pressentait surtout que, sans même oser l'exprimer ni peut-être se l'avouer à elles-mêmes, ces femmes avaient toutes manifesté une même aspiration: la volonté d'échapper à celui qui détenait tout pouvoir sur elles, et qu'elles avaient cherché à s'évader. De leur mariage, de leur famille voire de leur condition...

Pour protéger les sociétés patriarcales, il était donc nécessaire de condamner impitoyablement ces empoisonneuses, coupables surtout de s'être échappées de la place qui leur était assignée. Après quoi leur souvenir était caricaturé. On en a fait des « veuves noires », cruelles et ricanantes, et l'Histoire a conservé d'elles des images déformées, dépourvues de la moindre compréhension.

Un crime pourtant facilement explicable...

Même s'il était indispensable de stigmatiser les empoisonneuses pour éviter que d'autres femmes ne suivent leur exemple, il aurait été plus juste de chercher à comprendre leurs motivations. De l'Antiquité jusqu'au xx^e siècle, les sociétés ont (bienheureusement) évolué, subi des changements de régime et même des révolutions. Le servage puis l'esclavage ont disparu, en contrepartie le prolétariat a vu le jour, mais la situation des femmes, elle, est restée obstinément dépendante de la volonté des hommes : pères, maris, voire frères. Tous les ouvrages féministes le rappellent et en fournissent de multiples exemples, qu'il serait inutile et long de reprendre ici.

La mode vestimentaire elle-même contribuait à maintenir ces dames sous dépendance puisque, par-dessus le corset qui les oppressait, toutes les robes quelque peu élégantes se boutonnaient dans le dos. Ce qui obligeait celles qui les portaient à avoir recours aux services d'une femme de chambre... domestique dont les gages ne pouvaient être payés que par le père ou un mari, puisque ces dames ne disposaient d'aucune autonomie financière. C'est seulement en 1906 que le couturier Paul Poiret a osé supprimer les corsets, puis Gabrielle (Coco)

Chanel a acquis la réputation de libérer les femmes en leur proposant des robes plus simples, dont l'enfilage ne nécessitait pas d'aide extérieure.

Il est important d'ajouter que les femmes se trouvaient privées non seulement de droits mais même d'espoir puisque, jusque dans la littérature, les rares héroïnes qui tentaient de conquérir quelque liberté dans le seul domaine où elles étaient censées s'épanouir, c'est-à-dire l'amour, se trouvaient inexorablement punies. Dans la légende médiévale, Yseult préfère Tristan à son mari et se laisse mourir en apprenant sa mort. Juliette, pour s'être opposée à sa famille en voulant aimer Roméo, finira par se poignarder devant le corps de son amant. Héloïse s'isole dans un couvent pour expier la passion interdite que lui a inspirée Abélard, etc.

Au XIX^e siècle, la littérature romanesque a pris son essor mais ne s'est pas montrée plus bienveillante envers les femmes amoureuses : Madame Bovary, coupable d'avoir eu deux amants pour distraire l'ennui que lui inspirait son mari, est réduite à s'empoisonner avec de l'arsenic. Tandis qu'Anna Karénine, torturée par le remords d'avoir abandonné mari et enfants par passion pour le comte Vronski, ne trouve pas d'autre échappatoire que de se jeter sous un train. Julie d'Aiglemont, la « femme de trente ans » de Balzac, expie toute sa vie le bonheur que lui a brièvement fait connaître son amant, puisque son fils adultérin sera noyé par sa sœur jalouse, etc.

Quant à la sexualité féminine, elle n'existait même pas. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à parcourir un dictionnaire un peu ancien : le pénis de l'homme y est décrit dans chacune de ses parties, avec illustrations à

la clé, alors que le sexe féminin est purement et simplement ignoré. Effacé.

Dans une société si misogyne, il était inéluctable que certaines de ces femmes cherchent à échapper au sort qui leur était dévolu, en usant pour cela de la seule arme qui se trouvait à leur disposition, dans la cuisine où elles étaient cantonnées : le poison.

C'est l'existence de treize d'entre elles qui sera racontée dans ce livre, sans indulgence mais avec une empathie assumée, voire revendiquée...

Agrippine

(15-59 apr. J.-C.)

La plupart des femmes seraient horrifiées si un devin leur annonçait avoir lu dans les astres que leur tendre nourrisson deviendrait un jour empereur... mais qu'il tuerait sa mère!

Quelques-unes s'efforceraient de hausser négligemment les épaules en se répétant qu'elles ne sont pas superstitieuses, et qu'elles n'accordent aucun crédit à une telle prédiction.

Mais une seule dans l'Histoire a été capable de s'en réjouir, en s'écriant: «Qu'il me tue, pourvu qu'il règne!»

Elle se prénomme Agrippine et sa phrase, répercutée à travers les siècles, suffit à résumer à la fois sa vie et ses ambitions.

Car Agrippine n'a jamais désiré que la puissance. Pour elle, avant tout. Et accessoirement pour son fils, parce que, dans l'Antiquité, une femme, même fine stratège, ne pouvait pas gouverner officiellement l'Empire romain.

Une famille trop impériale pour être honnête

L'ambition d'Agrippine s'explique par ses origines familiales. Née en l'an 15, elle est l'arrière-petite-fille d'Octave, devenu le premier empereur de Rome sous le

nom d'Auguste. Et un autre de ses arrière-grands-pères est Marc Antoine, l'amoureux mythique de Cléopâtre.

Plus tard, elle verra son frère Caligula devenir empereur à son tour, jusqu'à ce que lui succède leur oncle Claude.

Elle grandit donc dans une famille convaincue d'avoir pour mission de gouverner Rome, et dont la plupart des membres rivalisent et intriguent afin de s'approprier le pouvoir par à peu près n'importe quel moyen.

Bien sûr, les femmes de cette dynastie ne peuvent pas espérer régner mais, loin de se désintéresser de la politique, elles complotent pour favoriser l'accession au titre d'empereur du mari ou du fils qu'elles pourront manipuler le plus facilement.

La jeune Agrippine observe ces manœuvres en se promettant de s'imposer, plus tard, au cœur de cette famille. Son père, Germanicus, est un chef militaire qui a subjugué ses troupes par son courage et son intelligence. À vingt ans, il était déjà à la tête d'une armée, à vingt-sept ans, il a été nommé consul et à trente ans, il dirige huit légions, tout en se révélant aussi capable d'écrire des poèmes et des comédies.

La mère d'Agrippine suit et soutient son mari jusque dans ses campagnes militaires. Elle contribue à la popularité de Germanicus en écoutant et réconfortant son armée comme en soignant les blessés, parfois même en prenant le commandement à la place de son mari.

Lorsque ses parents reviennent à Rome en triomphateurs, la petite Agrippine a à peine dix-huit mois mais, déjà, elle défile avec sa famille sous les ovations du peuple. Elle reste à Rome quand ses parents repartent en campagne et ne reverra jamais son père, qui meurt

à Antioche en octobre 19 – probablement empoisonné sur ordre de l'empereur Tibère, qui craint que le prestige de Germanicus n'incite l'armée à l'installer sur son trône.

De la gloire de Germanicus, il ne reste à sa veuve et à ses enfants que le respect nostalgique des Romains. Chacun regrette que le défunt ne soit jamais devenu empereur, tout en pensant que sa famille n'aura plus de place dans l'Histoire. Seul s'en inquiète l'empereur Tibère, encore lui : il sait combien il est impopulaire et craint qu'on ne cherche à l'abattre et à le remplacer par l'un des fils de ce trop parfait Germanicus, dont la mort mystérieuse a encore accru le prestige... Et les angoisses de Tibère s'aggravent lorsque meurt son propre fils. Il comprend alors que les enfants de Germanicus peuvent désormais prétendre légitimement lui succéder à la tête de l'empire. D'autant qu'au même moment, la veuve de Germanicus sollicite l'autorisation de se remarier. Tibère en déduit qu'elle s'est choisi un homme qu'elle va hisser vers le pouvoir en attendant que l'un de ses fils ait l'âge de gouverner. Terrifié, il interdit cette union et prend ce prétexte pour éloigner la veuve de Germanicus, qu'il assigne à résidence avec ses enfants dans une villa qu'elle possède près d'Herculanum. La seule dont il ne se méfie pas est la jeune Agrippine : il s'imagine qu'il suffira de la marier pour se débarrasser d'elle...

l'Archipel

Vous avez aimé ce livre ?
Il y en a forcément un autre
qui vous plaira !

Découvrez notre catalogue sur
www.editionsarchipel.com

Rejoignez la communauté des lecteurs
et partagez vos impressions sur



www.facebook.com/editionsdelarchipel/



[@editionsdelarchipel](https://www.instagram.com/editionsdelarchipel/)

Achevé de numériser en janvier 2025
par Soft Office